

PROGRAMME DE FORMATION POUR LE PERMIS PLAISANCE EXTENSION HAUTURIERE

OBJECTIFS : Acquérir les compétences dans les domaines du savoir et du savoir être nécessaires à la maîtrise en navigation de jour et de nuit, d'un bateau de plaisance, dont la puissance motrice est supérieure à 4,5 kw (6ch), à plus de 6 milles d'un abri.



PRE-REQUIS : Satisfaire à des conditions médicales et administratives.

Être titulaire du permis soit de l'option côtière, soit du permis A de conduire en mer les navires de plaisance à moteur, soit du permis mer " côtier ".

DEROULEMENT DE LA FORMATION ET DUREE :

- Cours en présentiel encadrés par un formateur
- Préparation à l'examen
- Formation théorique uniquement (pas de durée minimum obligatoire)

PROGRAMME DE LA FORMATION

- savoir lire la carte marine ;
- faire le point par plusieurs relèvements ou gisements et porter ce point sur la carte ;
- calculer la variation, la dérive due au vent, la dérive due au courant, le cap au compas, le cap vrai, la route sur le fond, faire l'estime ;
- identifier les phares ;
- être sensibilisé aux aides électroniques à la navigation :
- usages et précautions ;
- effectuer un calcul de marée par rapport à un port principal par la règle des douzièmes ;
- savoir interpréter de manière simple une carte de météorologie marine et connaître les symboles utilisés ;
- connaître le matériel de sécurité obligatoire au-delà de 6 milles.

Modalités de suivi et de validation

Méthodes mobilisées : Formation active avec exercices d'application.

Modalités d'évaluation : évaluation continue sous forme d'exercices sous les différents critères de l'évaluation de l'examen.

Examen du Permis :

L'épreuve dure 1H30, l'interrogation du candidat porte sur les points suivants:

- Une épreuve sur carte, notée sur 12;
- Un calcul de marée, noté sur 4;
- Deux questions sous forme de QCM portant sur l'utilisation et les précautions d'usage des aides électroniques à la navigation, notées chacune sur 0,5;
- Deux questions de météorologie sous forme de QCM, notées chacune sur 1;
- Une question de réglementation sur le matériel de sécurité sous forme de QCM, notée sur 1.

Pour être reçu, le candidat doit obtenir au moins une note de 10 et la note de l'épreuve sur carte doit être au moins égale à 7. La durée de cette épreuve est de une heure trente minutes. Le candidat doit utiliser la carte spéciale examen n° 9999 du service hydrographique et océanographique de la marine.

Nos Moyens Matériels et Pédagogiques :

Notre équipe pédagogique :

Les moniteurs de L'école de conduite CUSSAC FORMATIONS sont titulaires du BEPECASER (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière) ou du Titre pro ECSR.

Equipements :

5 salles de cours équipées PC + DVD, vidéoprojecteurs, schéma thématique du code Bateau ;
Livrets pédagogiques de suivi pré-établis ;
Cours en présentiel avec nos formateurs.

Délai d'accès à la formation : selon nos plannings, pour débiter votre formation nous avons un délai d'environ 15 jours.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : sous réserve d'étude de dossier.

Tarifs : à partir de 500 €.

REF : CF/PROG.HAUTURIER MISE A JOUR LE 20/01/2024
12 rue du DR LIONNET, 15 100 SAINT-FLOUR – Tél. 04 71 60 15 08
autoecole-cussac@orange.fr

CUSSAC Formations Sarl au capital de 72 000€ RCS AURILLAC 752 353 276 / SIRET 752 353 276 00013
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 83 15 02994 15 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes
TVA FR14752353276 - APE 8553Z

Agrément Préfectoral E 22 015 00030 Saint-Flour - E 22 015 00020 Massiac-E 22 015 00040 Murat – E 24 043 00010 Cohade